

**Département de la Côte-d'Or**  
**Arrondissement de Beaune**  
**Canton d'Arnay-le-Duc**  
**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

Envoyé en préfecture le 05/08/2024

Reçu en préfecture le 05/08/2024

Publié le 05/08/2024

ID : 021-212105019-20240725-D2024\_044-DE



Séance du 25 juillet 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-044

Le vingt-cinq juillet deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : 09 juillet 2024

Étaient présents : M. Eric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD - Mme Evelyne GAILLOT – M. Philippe CHAUCHOT - Mme Nicole FILLON – M. Yohann MORTIER-JEANNIN - Mme Yvette CHAUCHEFOIN - M. Joseph COMPÉRAT- M. Jérémie BARDET - M. Franck LALIGANT

Étaient absents :

Étaient excusés : M. Stéphane ROUX - M. Yves COURTOT – Mme Sabrina MARKOWIAK - Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER – Mme Pauline CANARD

Pouvoir de :

M. Stéphane ROUX à Mme Evelyne GAILLOT

M. Yves COURTOT à M. Philippe CHAUCHOT

Mme Sabrina MARKOWIAK à M. Yohann MORTIER-JEANNIN

Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER à M. Jérémie BARDET

Mme Pauline CANARD à Mme Karine BASSARD

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages possibles : 15

**OBJET : AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS DE LA TRAVERSEE DU BOURG  
– SECTION NORD RD977BIS - ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX**

Vu la délibération n° 2021-080 approuvant l'opération d'aménagement des espaces publics de la traversée du bourg ;

Vu la délibération n°2022-003 approuvant la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec Ingénierie Côte d'Or (ICO) pour l'aménagement des espaces publics de la traversée du bourg ;

**Département de la Côte-d'Or**  
**Arrondissement de Beaune**  
**Canton d'Arnay-le-Duc**  
**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

Envoyé en préfecture le 05/08/2024

Reçu en préfecture le 05/08/2024

Publié le 05/08/2024

ID : 021-212105019-20240725-D2024\_044-DE



Séance du 25 juillet 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-044

Considérant que ce projet est inscrit dans la stratégie de revitalisation de l'axe 3 du programme « Petites Villes de Demain » dont la commune est lauréate ;

Considérant que ce projet est inscrit dans la convention de revitalisation du territoire signée le 23 juin 2023 dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » dont la commune est lauréate ;

Considérant que des aménagements de sécurité doivent être réalisés pour modérer la vitesse des véhicules et sécuriser les abords de la RD977 bis ;

Considérant le souhait de développer des mobilités douces sur la commune et de repenser le stationnement existant ;

Considérant la volonté de poursuivre la mise en valeur du bourg et son cadre de vie ;

Considérant la définition d'un programme de travaux pluriannuel en trois sections distinctes : section sud (de la poste jusqu'à l'entrée d'agglomération sud) en 2023, section nord (de l'église jusqu'au rond-point du stade) en 2024 et section rue Pasteur (de l'intersection avec la RD977bis jusqu'au collège) ;

Considérant les études réalisées par le maître d'œuvre (JDM Paysagistes – Dijon) sur la section nord ;

Considérant la consultation des entreprises de travaux qui s'est tenue du 10 juin au 08 juillet 2024 sur la plateforme Marchés Sécurisés et la réception de 3 offres pour le lot n°1 « Terrassements – Fonds de Forme & structures – Réseaux – Bordures – Enrobés » et 1 offre pour le lot n°2 « Revêtements modulaires / Sables stabilisés / Maçonneries / Espace verts / Mobilier Urbain » ;

Considérant l'avis positif de la Commission d'Appel d'Offres du 25 juillet 2024 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (15 voix) de :**

- 1) Retenir l'offre de l'entreprise Hubert Rougeot dont le siège social est situé à Champ Lain RD23 – BP 26 21190 Meursault pour un montant de 811 093,73 euros HT pour le lot n°1 « Terrassements – Fonds de Forme & structures – Réseaux – Bordures – Enrobés » ;

Préciser que la tranche optionnelle n°1 « Parking Maison de Santé » est retenue pour un montant de 55 552,77 euros HT.

Préciser que la tranche optionnelle n°2 « Entrée Sud » pourra être affermée au cours du marché par le biais d'un ordre de service.

- 2) Retenir l'offre de l'entreprise ID VERDE dont le siège social est situé à Courbevoie, pour un montant de 472 463,90 euros HT pour le lot n°2 « Revêtements modulaires / Sables stabilisés / Maçonneries / Espace verts / Mobilier Urbain » ;

Département de la Côte-d'Or  
Arrondissement de Beaune  
Canton d'Arnay-le-Duc  
Commune de **POUILLY-EN-AUXOIS**

Envoyé en préfecture le 05/08/2024

Reçu en préfecture le 05/08/2024

Publié le 05/08/2024

ID : 021-212105019-20240725-D2024\_044-DE



Séance du 25 juillet 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-044

Préciser que la tranche optionnelle n°1 « *Parking Maison de Santé* » est retenue pour un montant de 84 071,65 euros HT.

Préciser que la tranche optionnelle n°2 « *Entrée Sud* » pourra être affermée en cours du marché par le bais d'un ordre de service.

- 3) Approuver les conditions et modalités techniques et financières de réalisation du projet d'aménagements des espaces publics aux abords de la RD977bis section nord ;
- 4) Donner délégation au Maire pour exécuter le marché de travaux ainsi qu'à exécuter la présente ;

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Eric PIESVAUX



Le Secrétaire de Séance :  
M. Yohann MORTIER-JEANNIN

Le Maire :

- *Certifie le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*